

401				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DÉNOMINATION : *Entraide et Fraternité*

Forme juridique : *Association sans but lucratif*

Adresse : *Rue du Gouvernement Provisoire* N° : *32* Bte :

Code postal : *1000* Commune : *Bruxelles*

Pays : *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de *Bruxelles*

Adresse Internet * : *http://www.entraide.be*

Numéro d'entreprise *BE 0418.015.461*

DATE *07 / 07 / 2010* du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du *16 / 06 / 2012*
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2011* au *31 / 12 / 2011*
 Exercice précédent du *01 / 01 / 2010* au *31 / 12 / 2010*

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ **ne sont pas** *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

<i>Inès DUFEY (Employée)</i>	<i>Avenue Wilmart 84, 1360 Perwez, Belgique</i>	<i>Administrateur 10/06/2006 - 10/06/2010</i>
<i>Danielle GERARD (Employée)</i>	<i>Clos de Profondval 21, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique</i>	<i>Administrateur 20/06/2009 - 20/06/2013</i>
<i>Francis HEEREN (Enseignant)</i>	<i>Rue de l'Eglise 8, 4801 Stembert, Belgique</i>	<i>Administrateur 19/06/2010 - 19/06/2014</i>
<i>Jean-Marc LESOIR (Prêtre)</i>	<i>Rue Defonteny 5, 7141 Carnières, Belgique</i>	<i>Administrateur 14/06/2008 - 14/06/2012</i>
<i>Vanessa LHUILLIER (Journaliste)</i>	<i>Avenue Joseph Chaudron 61, 1160 Auderghem, Belgique</i>	<i>Administrateur 19/06/2010 - 19/06/2014</i>
<i>Jean MARCHAND (Prêtre)</i>	<i>Place Lilon 17, 5000 Namur, Belgique</i>	<i>Administrateur 10/06/2006 - 19/06/2014</i>

Documents joints aux présents comptes annuels : *Rapport des commissaires*

Nombre total de pages déposées: *32* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet : *1.2. 4.1. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.2.4. 4.3.3. 4.3.4. 4.3.5. 4.4.1. 4.4.2. 4.5.1. 4.5.2. 4.12. 4.13. 4.15*

*Simonazzi Angelo
Secrétaire Général*

*Thoreau Julien
Responsable Comptabilité*

* Mention facultative.
 ** ou par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation.
 *** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

<i>Michel MOLITOR (Professeur Emérite UCL)</i>	<i>Rue René Christiaens 2, 1160 Auderghem, Belgique</i>	<i>Administrateur 10/06/2006 - 10/06/2010</i>
<i>Françoise SCHILLINGS (Fonctionnaire)</i>	<i>Rue Gilles Bouvet 16, 6941 Villers Sainte Gertrude, Belgique</i>	<i>Administrateur 19/06/2010 - 19/06/2014</i>
<i>Christian VALENDUC (Fonctionnaire)</i>	<i>Avenue de la Lavande 39, 5100 Jambes (Namur), Belgique</i>	<i>Administrateur 19/06/2010 - 19/06/2014</i>
<i>Jan MAS (Reviser d'entreprises n° 428) N° de membre: 428</i>	<i>Stationsstraat 29, 3200 Aarschot, Belgique</i>	<i>Commissaire 20/06/2009 - 20/06/2012</i>

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	898.440	862.325
Frais d'établissement	4.1	20
Immobilisations incorporelles	4.2	21
Immobilisations corporelles	4.3	22/27	793.672	793.057
Terrains et constructions		22	761.905	9.744
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91	761.905	9.744
Autres		22/92
Installations, machines et outillage		23	31.767	27.644
Appartenant à l'association en pleine propriété		231	31.767	27.644
Autres		232
Mobilier et matériel roulant		24
Appartenant à l'association en pleine propriété		241
Autres		242
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Appartenant à l'association en pleine propriété		261
Autres		262
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	755.669
	4.4/			
Immobilisations financières	4.5.1	28	104.768	69.268
Entités liées	4.13	280/1
Participations		280
Créances		281
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	4.13	282/3
Participations		282
Créances		283
Autres immobilisations financières		284/8	104.768	69.268
Actions et parts		284	49.750	14.250
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	55.018	55.018

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.559.348	2.186.693
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915
Stocks et commandes en cours d'exécution		3
Stocks		30/36
Approvisionnements		30/31
En-cours de fabrication		32
Produits finis		33
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	685.421	687.234
Créances commerciales		40	97.906	140.465
Autres créances		41	587.515	546.769
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	318.035	267.675
	4.5.1/			
Placements de trésorerie	4.6	50/53	600.352	735.471
Valeurs disponibles		54/58	268.854	762.308
Comptes de régularisation	4.6	490/1	4.721	1.680
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.457.788	3.049.018

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL(+)/(-)		10/15	881.052	796.701
Fonds associatifs(+)/(-)		10
Patrimoine de départ(+)/(-)		100
Moyens permanents		101
Plus-values de réévaluation		12
Fonds affectés	4.7	13	881.052	838.902
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	-42.201
Subsides en capital		15
PROVISIONS		16
Provisions pour risques et charges		160/5
Pensions et obligations similaires		160
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Autres risques et charges	4.7	163/5
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise	4.7	168
DETTES		17/49	1.576.736	2.252.317
Dettes à plus d'un an	4.8	17	415.384	441.595
Dettes financières		170/4	415.384	441.595
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et assimilées		172
Etablissements de crédit		173	415.384	441.595
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		179
Productives d'intérêts		1790
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791
Cautionnements reçus en numéraire		1792
Dettes à un an au plus		42/48	1.143.344	1.532.037
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.8	42	26.212	24.988
Dettes financières		43	2.479	2.479
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439	2.479	2.479
Dettes commerciales		44	673.939	1.124.051
Fournisseurs		440/4	673.939	1.124.051
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales	4.8	45	207.727	210.094
Impôts		450/3
Rémunérations et charges sociales		454/9	207.727	210.094
Dettes diverses		48	232.987	170.425
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8
Autres dettes productives d'intérêts		4890
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	232.987	170.425
Comptes de régularisation	4.8	492/3	18.008	278.685
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.457.788	3.049.018

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	4.377.349	4.181.131
Chiffre d'affaires	4.9	70
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71
Production immobilisée		72
Cotisations, dons, legs et subsides(+)/(-)	4.9	73	3.938.063	3.926.037
Autres produits d'exploitation		74	439.286	255.094
Coût des ventes et des prestations(+)/(-)		60/64	4.357.772	4.194.116
Approvisionnements et marchandises		60
Achats		600/8
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609
Services et biens divers		61	707.027	715.189
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	4.9	62	1.581.812	1.438.651
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	44.485	18.562
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	4.9	631/4
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	4.9	635/8
Autres charges d'exploitation	4.9	640/8	2.024.448	2.021.714
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	19.577	-12.985
Produits financiers		75	27.563	23.630
Produits des immobilisations financières		750
Produits des actifs circulants		751	16.647	17.779
Autres produits financiers	4.10	752/9	10.916	5.851
Charges financières(+)/(-)	4.10	65	40.885	22.681
Charges des dettes		650	21.990	16.948
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651	14.997	2.805
Autres charges financières(+)/(-)		652/9	3.898	2.928
Bénéfice (Perte) courant(e)(+)/(-)		9902	6.255	-12.036

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76	247.460	5.483
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763
Autres produits exceptionnels	4.10	764/9	247.460	5.483
Charges exceptionnelles(+)/(-)		66	169.364	35.648
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	622
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)		662
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663
Autres charges exceptionnelles	4.10	664/8	169.364	35.026
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		669
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	84.351	-42.201

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	118.942
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	12.593	
Cessions et désaffectations	8171	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	767.715	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	899.250	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	
Acquises de tiers	8221	
Annulées	8231	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	109.198
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	28.147	
Repris	8281	
Acquis de tiers	8291	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	137.345	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	761.905	
DONT			
Appartenant à l'association en pleine propriété	(22/91)	761.905	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	133.386
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	20.461	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	153.847	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	105.742
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	16.338	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	122.080	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	31.767	
DONT			
Appartenant à l'association en pleine propriété	(231)	31.767	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	755.669
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	12.046	
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8186	-767.715	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	14.250
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	35.500	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	49.750	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443	
Plus-values au terme de l'exercice	8453
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	
Reprises	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	49.750	
AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	55.018
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	
Remboursements	8593	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change(+)/(-)	8623	
Autres(+)/(-)	8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	55.018	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE
<i>Action Vivre Ensemble, Rue du Gouvernement Provisoire 32, 1000 Bruxelles, Belgique Association sans but lucratif N°: BE 0417.548.277</i>
<i>Vivre Ensemble Education, Rue du Gouvernement Provisoire 32, 1000 Bruxelles, Belgique Association sans but lucratif N°: BE 0468.058.256</i>

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions et parts	51
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681
Montant non appelé	8682
Titres à revenu fixe	52	384.290	363.052
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	384.290	363.052
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	150.000	150.000
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686
de plus d'un mois à un an au plus	8687	150.000	150.000
de plus d'un an	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	66.062	222.419

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges payées d'avance

Exercice
4.721

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ÉTAT DES FONDS AFFECTÉS

Fonds affectés à la couverture d'un passif social
 Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté
Evaluation des frais pour le personnel à encourir en cas de fermeture

Codes	Exercice
131	488.370

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important

.....

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

.....

Exercice
.....
.....
.....

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	26.212
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et assimilées	8831
Etablissements de crédit	8841	26.212
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes reçus sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	26.212
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	113.274
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et assimilées	8832
Etablissements de crédit	8842	113.274
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes reçus sur commandes	8892
Autres dettes	8902
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	113.274
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	302.110
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843	302.110
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes reçus sur commandes	8893
Autres dettes	8903
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	302.110

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association

Dettes financières	8922	441.596
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962	441.596
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes reçus sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association	9062	441.596

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubrique 450/3 du passif)

Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073
Dettes fiscales estimées	450

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077	207.727

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à payer	18.008
.....
.....
.....

Exercice
18.008
.....
.....

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
Cotisations, dons, legs et subsides			
Cotisations	730/1		
Dons	732/3	1.626.392	1.684.923
Legs	734/5	195.834	155.092
Subsides en capital et en intérêts	736		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	27	27
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	22,4	23,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	37.038	38.096
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.170.190	990.483
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	355.343	320.292
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	56.279	127.876
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	3.248	5.162
Autres	641/8	2.021.200	2.016.552
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		

Nr. BE 0418.015.461

C-asbl 4.9

Frais pour l'association

Codes	Exercice	Exercice précédent
617

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
RÉSULTATS FINANCIERS			
Autres produits financiers			
Ventilation des autres produits financiers			
.....			
.....			
.....			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	6501		
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	45.925	2.805
Reprises	6511	30.928	
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
.....			
.....			
.....			

	Exercice
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS	
Ventilation des autres produits exceptionnels	
.....	
.....	
.....	
Ventilation des autres charges exceptionnelles	
.....	
.....	
.....	

TAXES

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'association (déductibles)
 Par l'association

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145
9146
9147	308.716	262.125
9148

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500
Conditions principales des créances		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Conditions principales des garanties constituées		
.....		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502
Conditions principales des autres engagements		
.....		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs	9503
Aux anciens administrateurs	9504

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	7.744
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	2.000
Missions de conseils fiscaux	95062
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081
Missions de conseils fiscaux	95082
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association: 329

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
	(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	100 13,7	13,3	22,4 (ETP)	23,0 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101 22.245	14.793	37.038 (T)	38.095 (T)
Frais de personnel	102 950.028	631.784	1.581.812 (T)	1.438.651 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103 xxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx (T) (T)

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice			
Nombre de travailleurs	105 14	13	22,4
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	110 13	11	20,1
Contrat à durée déterminée	111 1	2	2,3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	120 8	3	10,3
de niveau primaire	1200
de niveau secondaire	1201 1	1,0
de niveau supérieur non universitaire	1202 2	1	2,8
de niveau universitaire	1203 5	2	6,5
Femmes	121 6	10	12,1
de niveau primaire	1210
de niveau secondaire	1211 2	4	4,7
de niveau supérieur non universitaire	1212 2	1	2,5
de niveau universitaire	1213 2	5	4,9
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	130
Employés	134 14	12	21,9
Ouvriers	132	1	0,5
Autres	133

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'association

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association
150
151
152

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	5	5,1
210	1	2	2,0
211	1	3	3,1
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif
 le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	4	3	6,1
310	2	2	3,3
311	2	1	2,8
312
313
340
341
342	2	2,0
343	2	3	4,1
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	9	5811	12
5802	214	5812	364
5803	11.434	5813	15.742
58031	8.961	58131	13.336
58032	2.473	58132	2.406
58033	58133
5821	5831
5822	5832
5823	5833
5841	1	5851
5842	480	5852
5843	6.555	5853

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les présentes règles d'évaluation s'appliquent aux asbl Entraide et Fraternité, Action Vivre Ensemble et Vivre Ensemble Education.

Elles ont été adoptées par le Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2011 et s'appliquent à l'exercice qui se clôture le 31 décembre 2011.

Généralités

Les règles d'évaluation sont établies en application de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif.

Les règles d'évaluation restent identiques d'un exercice comptable à l'autre et sont appliquées de façon systématique sauf modification justifiée. Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être

soumises pour approbation au Conseil d'Administration. Dans ce cas, mention de ces modifications est faite

dans le rapport de gestion qui montre également les éventuelles conséquences au niveau du compte de résultats et du bilan.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans

les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante nécessitant une décision additionnelle

ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

L'ensemble des produits et charges sont imputés à leur exercice comptable quelle que soit la date de leur

survenance. Des exceptions peu importantes sont explicitées dans les règles d'évaluation pour les produits et charges.

Chaque valeur du bilan doit être justifiée, s'il y a lieu, par un inventaire annuel permettant de vérifier

l'existence physique notamment la localisation, l'état et la valeur. La date de clôture de l'exercice

comptable est fixée au 31 décembre.

A - Postes de l'actif

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur nominale et amortis sur 60 mois et ce à partir du mois de la comptabilisation à un taux linéaire.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (licences, logiciels, etc) sont comptabilisées à leur valeur nominale y

compris les frais accessoires. Sauf exception dûment justifiée par le Conseil d'Administration, les immobilisations incorporelles sont amorties en maximum 60 mois à partir du mois de leur acquisition à un taux linéaire.

Celles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires en fonction de la

durée probable d'utilisation mais sur 5 ans maximum. Les logiciels informatiques achetés ou réalisés à

l'extérieur sont imputés directement en charge si le montant est inférieur à 250 €. Si le montant est

supérieur à 250€ et que le logiciel doit être utilisé au moins 3 ans, il sera amorti sur 3 ans.

Base d'amortissement

La base d'amortissement est la valeur d'acquisition, frais accessoires compris à la condition que la valeur totale soit au moins égale à 250€ pour la valeur unitaire de l'acquisition, soit pour un ensemble cohérent dont la valeur totale dépasse 250€. Les investissements inférieurs à 250€ sont directement pris en charge par le compte de résultats.

Méthode

La méthode appliquée est la méthode linéaire, avec un montant identique pour chaque année complète, au prorata temporis du nombre de jours depuis l'acquisition.

Durée

La durée d'amortissement des divers immobilisés est reprise dans le tableau ci-dessous :

Construction/immeuble 33 ans 3.03%

Travaux d'aménagement 10 ans 10%

Matériel roulant 5 ans 20%

Matériel informatique 3 ans 33.33%

Mobilier administratif 3 ans 33.33%

Matériel en location financement : Durée du contrat

Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations sont activés

s'ils entraînent une prolongation de la durée de vie de ces actifs

Pour les travaux qui ne modifient pas fondamentalement la structure des bâtiments, il y a lieu de faire

appel à l'utilisation de la provision pour grosses réparations ou gros entretiens. Si aucune provision n'a été

constituée, les frais de réparations sont comptabilisés directement en charges.

Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations qui augmentent la durée de vie du bien et sa valeur intrinsèque sont amortis au taux de 3,03% pour les travaux

de gros oeuvre.

Le matériel utilisé pour les animations, tels que panneaux d'expositions, matériel d'amplification, matériel

d'éclairage mobile, stands, est amorti sur 3 ans, sauf si ce matériel est à usage unique, auquel cas il est mis

en charges.

Les immobilisations corporelles seront reprises dans une liste d'inventaire détaillée. Cette liste reprendra

les diverses informations nécessaires pour déterminer précisément le bien, elle indiquera, entre autres, si le

bien a fait l'objet d'un subside afin de pouvoir suivre la rétrocession éventuelle à l'organisme subsidiant

d'une partie du subside.

Concernant les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, des réductions

de valeurs sont pratiquées en cas de dépréciation durable. Elles peuvent être réévaluées.

Amortissements complémentaires ou exceptionnels

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont appliqués lorsque la valeur comptable dépasse la valeur d'utilisation ou, pour les immeubles, la valeur vénale. Ces différences (pouvant par

exemple provenir de modifications techniques, règlementaires ou économiques) sont éventuellement constatées lors de l'inventaire de fin d'année.

Subsides en capital

Si l'actif immobilisé a fait l'objet d'une subvention en capital pour son acquisition, cette subvention est

imputée, elle aussi, dans un compte de bilan (passif) et est amortie au même rythme que l'amortissement

de l'immobilisé concerné.

L'amortissement de la subvention, contrairement à l'amortissement de l'immobilisé, affecte

positivement

le résultat. Cette double opération permet de comptabiliser, de la manière la plus exacte possible, le coût

réel de l'immobilisé.

Placements de trésorerie

Les titres à revenu fixe ainsi que les actions et parts sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Une réduction de valeur est opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de

l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition. La réduction de valeur doit être reprise si la valeur de

réalisation dépasse la valeur initiale.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de

valeur si des risques de non récupération en tout ou en partie existent. Les réductions de valeur qui, à la

date du bilan, ne sont plus nécessaires, sont reprises.

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent.

Annuellement, une évaluation systématique de ces créances est effectuée en vue d'appliquer d'éventuelles

réductions de valeur.

Les subsides ou autres produits à recevoir

Les subsides et autres produits à recevoir sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont

certain et, le cas échéant, la convention signée, et qu'ils portent sur la période clôturée ou sur une période

antérieure.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale. Les valeurs en monnaie étrangère sont reprises au cours de change à la date de clôture du bilan.

Comptes de régularisation (actif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à reporter et les revenus acquis. Ils sont comptabilisés soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui sont

afférentes aux exercices suivants; soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice

mais qui ne sont pas encore reçus.

B- Postes du passif

Fonds social

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté de

moyens permanents (dons, legs, subsides, en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à

soutenir durablement ses activités.

Fonds affectés : Des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur

base de proposition du Conseil d'Administration.

Subsides en capital

Les subsides d'investissements obtenus sont comptabilisés à leur valeur nominale. Par ailleurs ils sont

transférés en subsides consommés, comme produits au compte de résultats, chaque année, au même rythme que celui pratiqué pour l'amortissement des investissements correspondants.

Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration constitue à la clôture de l'exercice, des provisions spécifiques en vue

de couvrir

des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui sont soit probables ou certaines,

mais indéterminées quant à leur montant. Ces provisions peuvent concerner :

o les grosses réparations et gros entretiens. Ces charges doivent être prélevées de la provision pour

gros entretiens et réparations dont le montant de la dotation annuelle doit être approuvé chaque année par le Conseil d'Administration.

o Les litiges

o Des risques identifiés et précis.

Les provisions font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation

actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Dettes à plus d'un an

Sont classées sous ce poste les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an. Les emprunts et les

dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Dettes à un an au plus

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les provisions sociales liées à

l'exercice sont constituées chaque année, indépendamment du résultat. La provision concerne les pécules

de vacances simples et doubles et est calculée sur base des rémunérations brutes de l'exercice, conformément aux obligations légales en la matière.

Les projets acceptés par liste de décisions approuvée par le Conseil d'Administration sont considérés

comme des dettes à payer et enregistrés en charge de l'exercice.

Comptes de régularisation (passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter. Ils sont

comptabilisés soit au montant nominal au prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces

comptables ne sont pas encore reçues; soit aux montants nominaux au prorata des produits déjà facturés

ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

Les produits à reporter ou subsides qui couvrent plusieurs exercices seront comptabilisés en produits à

reporter pour la partie qui ne concerne pas l'exercice clôturé.

Les factures des fournisseurs ayant trait à l'exercice et non reçues au moment de l'établissement des

comptes doivent être reprises sous les dettes factures à recevoir.

Les projets à payer sont considérés comme des dettes à court terme, un inventaire est effectué à la fin de

l'exercice. Il peut être procédé à l'annulation de cette dette pour un projet qui ne serait pas réalisé en

totalité ou partiellement. L'annulation de ces 'dettes projets' est reprise dans un compte de résultats

produits.

C- Comptes de Résultats

Biens et services

Les biens et services sont valorisés au prix d'achat augmenté de la TVA

Rémunérations et charges sociales

Les rémunérations et charges sont enregistrées d'après les feuilles d'appointements émanant du secrétariat social.

Autres charges d'exploitations

Elles représentent notamment les charges des projets propres et des projets subsidiés.

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles ne sont utilisées que pour des opérations exceptionnelles, c'est-à-dire

inhabituelles et peu fréquentes. Des charges concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisées dans les charges courantes sauf si le montant est particulièrement important ou si leur caractère tout à fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière.

Les moins-values sur réalisation d'actifs comme les amortissements et les réductions de valeurs exceptionnelles sont d'office considérées comme charges exceptionnelles.

Subsides de fonctionnement
Les subsides de fonctionnement : Sera considéré comme produit de l'année d'exploitation le montant accordé par le pouvoir subsidiant pour cet exercice. Ces subsides seront comptabilisés sur une base probante (convention, lettre d'acceptation ou versements avec explications)

Subsides pour financement de projet
Pour le subside destiné à financer des projets, le subside sera mis dans l'année où ce projet à été inclus dans la liste de décisions de financement approuvée par le Conseil d'Administration. Ces subsides seront comptabilisés sur une base probante (convention, lettre d'acceptation ou versements avec explications).

Frais récupérés de tiers
Les frais récupérés de tiers sont normalement comptabilisés en comptes de produits et non en diminution de la charge.

Produits exceptionnels
Les produits exceptionnels ne sont utilisés que pour des opérations exceptionnelles, c'est-à-dire inhabituelles et peu fréquentes. Des produits concernant un exercice antérieur seront ainsi comptabilisés dans les produits courants sauf si leur montant est particulièrement important ou si leur caractère tout à fait inhabituel incite à les comptabiliser de cette manière. Des reprises d'amortissements et de réductions de valeurs comme des plus-values sur réalisations d'immobilisations exceptionnelles sont d'office considérées comme produits exceptionnels.

JAN MAS
REVISEUR D'ENTREPRISES
STATIONSSTRAAT 29
3200 AARSCHOT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES
D' ENTRAIDE ET FRATERNITE A.S.B.L.
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2011**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, je vous fais rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut mon opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

J'ai procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 2.457.788 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 84.351.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de mon contrôle. J'ai effectué mon contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que mon contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs

Conformément aux normes de révision précitées, j'ai tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. J'ai obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association les explications et informations requises pour mon contrôle. J'ai examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. J'ai évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de mon opinion.

A mon avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

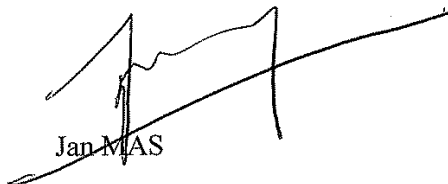
Mentions et informations complémentaires

Le respect par l'association de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, ainsi que des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Ma responsabilité est d'inclure dans mon rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique
- **Le Programme DGD couvre la période du 01/07/2011 au 30/06/2014. Les « modèles DGD » prévus dans l'arrêté royal du 24 septembre 2006 seront donc établis pour la période du 1 juillet 2011 au 30 juin 2012. Ces modèles feront l'objet d'un rapport revisoral spécial destiné à la DGD qui sera envoyé à l'association.**
- pour le reste, je n'ai pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Aarschot, le 30 mai 2012



Jan MAS

Commissaire

IRE N° 428